

M. Crosbie: Tom Mayo se retrouvera en Chine avec son cousin après les prochaines élections. C'est la seule fois que son nom sera mentionné à la Chambre. Il ne sera jamais député tant que je représenterai la circonscription de Saint-Jean-Ouest.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Mes voisins sont très émus.

● (2112)

J'aimerais faire une autre citation. Elle s'est révélée fausse aujourd'hui. Un certain Barter Holyday a dit:

Autant essayer d'ouvrir une huître sans couteau que de faire ouvrir la bouche à un avocat sans argent.

On a pu constater que c'était faux ici même aujourd'hui, car les avocats parlent sans qu'on les payent, du moins à notre connaissance. C'est là une question importante et c'est bien qu'ils en parlent.

Hier, quand le leader du gouvernement à la Chambre a expliqué pourquoi le gouvernement voterait contre cette motion, il a invoqué des arguments tirés par les cheveux. Dieu merci, je ne l'ai pas entendu hier. On aurait dit un boa constrictor. C'est comme s'il avait avalé un âne. Il avait un âne ou un cheval en travers du gosier. On aurait dit un boa constrictor se balançant de gauche à droite, essayant de digérer ce que le premier ministre (M. Trudeau) lui avait ordonné de faire et d'obtenir l'appui de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Écoutez-les braire de l'autre côté. De toute évidence, il n'a pas avalé tous les ânes, car il y en a qui braient encore là-bas.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Maintenant, monsieur l'Orateur, examinons le discours qu'a fait hier le leader à la Chambre. Voyons pourquoi, selon lui, cette question ne doit pas être renvoyée au comité.

Une voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Les ânes se remettent à braire? Le leader à la Chambre est-il revenu? Je regarde à la page 1865 du hansard quels sont les arguments invoqués hier par le leader du gouvernement à la Chambre.

M. Boulanger: On vous a fait un lavage de cerveau.

M. Crosbie: Je ne pense pas que le député ait subi un lavage de cerveau, vu qu'il n'en a pas.

Comme en fait foi la page 1864 du hansard, le leader à la Chambre a expliqué pourquoi...

M. Boulanger: Vous avez subi un lavage de cerveau.

M. Crosbie: Le leader à la Chambre a déclaré qu'il s'était livré à un examen approfondi. Dieu sait ce qu'il a trouvé quand il s'est livré à un examen approfondi de ce caucus.

M. Boulanger: Vous avez subi un lavage de cerveau.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas perdre le fil de ma pensée. A la page 1865 du hansard, il est rapporté que le leader du gouvernement à la Chambre a dit ceci du gouvernement:

Privilège—M. Lawrence

Nous avons institué la Commission royale d'enquête McDonald à la demande de l'opposition officielle.

Comment peut-on concilier cette affirmation avec les propos qu'a tenus le premier ministre voici seulement quelques mois? Il a déclaré ceci lors d'une conférence de presse le 28 octobre 1977 lorsqu'il a désigné les membres de la Commission McDonald et a ajouté des pouvoirs supplémentaires à son mandat. Il a déclaré à l'époque où nous avons pris connaissance d'autres méfaits commis par la GRC, en l'occurrence de cas de cambriolages et d'entrées par effraction, etc.:

... J'ai dit que dans ce cas-ci, nous allions instituer cette commission d'enquête.

C'est donc bien le premier ministre qui a décidé d'instituer une commission d'enquête. Voilà pourtant que le président du Conseil privé (M. MacEachen) prétend que le gouvernement a institué cette commission parce que nous l'avions demandé. Il ne l'a pas instituée du tout pour cette raison, monsieur l'Orateur.

Qu'a donc fait alors le solliciteur général? Nous en avons d'ailleurs connu tant qu'il est difficile de se rappeler de tous leur noms. Dans ce cas-ci, il s'agissait du député d'Argenteuil-Deux Montagnes (M. Fox). Le 28 octobre il a déclaré à la Chambre qu'au printemps de 1976, le gouvernement avait été mis au courant de certains cambriolages et de certains vols commis à l'Agence de presse libre du Québec à Montréal, mais qu'il ne croyait pas que la chose était suffisamment grave pour instituer une commission d'enquête. Par la suite cependant, à l'été de 1977, d'autres allégations ont été proférées, et après avoir enquêté sur ces allégations—je vous cite maintenant un extrait de la page 8 qui dit ceci:

... le commissaire de la GRC s'est dit d'avis que, compte tenu des circonstances, il serait dans l'intérêt de la GRC qu'une commission d'enquête soit établie pour étudier les activités de cette dernière... Le gouvernement a reconnu que la GRC avait besoin du soutien du public...

et il a donc institué la Commission, mais non pas parce que l'opposition l'avait réclamée.

Le premier ministre a d'abord prétendu qu'il l'avait établie parce qu'il en avait ainsi décidé dans sa grande sagesse, et le solliciteur général a par la suite déclaré qu'on l'avait établie parce que le commissaire de la GRC le voulait. Quoi qu'il en soit, elle n'a pas été créée pour décider s'il y a eu atteinte à nos privilèges de députés à la Chambre. Elle a été établie à d'autres fins qu'elle s'efforce d'atteindre depuis. Comme l'Orateur l'a lui-même déclaré—pour démolir un autre argument du leader du gouvernement à la Chambre, un grand nombre d'entre eux là-bas mériteraient d'être démolis, mais nous nous contenterons de démolir leur argumentation—selon la page 1856 du hansard, l'Orateur a déclaré:

—parce que l'enquête parallèle que cela impliquerait ne constituerait aucunement un procès et qu'une enquête parallèle ne pourrait être préjudiciable à aucun verdict. Je n'estimais donc pas que le principe s'appliquait dans ce sens.

Cela réfute donc dévinitivement cet argument.

Le leader du gouvernement à la Chambre a ensuite poursuivi son plaidoyer—ce qui a dû lui être pénible, car aujourd'hui on dirait qu'il est sérieusement atteint du mal des caissons après nous avoir servi ces arguments, hier—et il a déclaré: